

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

# MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Marché de prestations de Travailleur social spécialiste du budget (Conseiller en Économie Sociale et Familiale ou assistant de service social) pour les personnels de l'Université Paris Saclay

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 05 septembre 2025 à 12:00

Affaire n°2025-A004

Université Paris-Saclay Bâtiment Breguet 3 rue Joliot Curie 91190 Gif Sur Yvette

|                      | L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE     |   |  |
|----------------------|---------------------------------|---|--|
|                      | Objet                           | Marché de prestations de Travailleur social spécialiste du<br>budget (Conseiller en Économie Sociale et Familiale ou<br>assistant de service sociale) pour les personnels de l'Université<br>Paris Saclay |  |
| $\Rightarrow$        | Mode de passation               | Procédure adaptée ouverte   |  |
|                      | Type de contrat                 | Marché public   |  |
| X                    | Délai de validité des<br>offres | 180 jours   |  |
| 36                   | Forme de groupement             | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire   |  |
| 王上                   | Variantes                       | Sans  |  |
| ΗΉ                   | PSE                             | Sans  |  |
| 0+                   | Clauses sociales                | Avec  |  |
|                      | Clauses environnementales       | Avec  |  |
| $\rightleftharpoons$ | Durée / Délai                   | 12 mois   |  |
| 2                    | Négociation                     | Sans  |  |
| 命                    | Visite sur site                 | Sans  |  |

# **SOMMAIRE**

| 1 - Objet et étendue de la consultation                            | . 4 |
|--|-----|
| 1.1 - Objet  |     |
| 1.2 - Mode de passation  |     |
| 1.3 - Type et forme de contrat                                     |     |
| 1.4 - Décomposition de la consultation                             |     |
| 1.5 - Nomenclature   |     |
| 2 - Conditions de la consultation                                  |     |
| 2.1 - Délai de validité des offres                                 | . 5 |
| 2.2 - Forme juridique du groupement                                | . 5 |
| 2.3 - Variantes  |     |
| 3 - Conditions relatives au contrat                                | . 5 |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution                        | . 5 |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement         | . 5 |
| 3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité |     |
| 3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité                       | . 5 |
| 4 - Contenu du dossier de consultation                             |     |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres                    |     |
| 5.1 - Documents à produire   |     |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis                       |     |
| 6.1 - Transmission électronique                                    |     |
| 6.2 - Transmission sous support papier                             |     |
| 7 - Examen des candidatures et des offres                          |     |
| 7.1 - Sélection des candidatures                                   |     |
| 7.2 - Attribution des marchés                                      |     |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation                             |     |
| 7.3.1 - Attribution à titre provisoire                             |     |
| 8 - Renseignements complémentaires                                 |     |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact                |     |
| 8.2 - Procédures de recours  | 11  |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marché de prestations de Travailleur social spécialiste du budget (Conseiller en Économie Sociale et Familiale ou assistant de service sociale) pour les personnels de l'Université Paris Saclay

La présente consultation a pour objet l'intervention d'un travailleur social spécialiste du budget assistant de service social (ASS) ou conseiller en économie sociale et familiale (CESF) au bénéfice des personnels de l'Université Paris Saclay.

Placé sous la direction du responsable du service social de l'Université Paris Saclay, le travailleur social assurera prioritairement le suivi des personnels en situation financière et économique difficile, sur proposition de l'assistante sociale et avec l'accord des intéressés. Il tiendra les assistantes sociales informées de l'évolution des dossiers en cours et fournira un bilan d'activité annuel faisant notamment apparaître les personnes reçues et le motif de leurs demandes. Une évaluation annuelle de son activité sera organisée par les assistantes sociales du service.

En parallèle de son activité principale, le travailleur social assurera également des missions de conseil auprès des agents (information, prévention) et participera, le cas échéant, à des projets collectifs en collaborations avec les assistantes sociales.

#### Lieu(x) d'exécution:

Le travailleur social sera amené à assurer des permanences sur les différents sites de l'Université Paris Saclay (périmètre employeur) incluant:

- Orsay Vallée (Rue Jean-Dominique Cassini 91440 Bures-sur-Yvette Bâtiment 209 D);
- Plateau de Saclay (Rue Louis de Broglie 91405 Orsay cedex Bâtiment 640);
- UFR Droit-Economie-Mangement de Sceaux (54 bd Desgranges 92 330 Sceaux);
- UFR Médecine (63 rue Gabriel Péri 94 270 Le Kremlin-Bicêtre Bâtiment formation)
- IUT de Sceaux (8 avenue Cauchy 92 330 Sceaux);
- IUT de Cachan (9 avenue Division Leclerc 94 230 Cachan Bâtiment B recherche);

La liste n'est pas exhaustive.

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché à bon de commande.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

#### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                   |
|----------------|-------------------------------|
| 79315000-5     | Services de recherche sociale |

Consultation n°: 2025-A004 Page 4 sur 11

# 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 15/10/2025.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 14/10/2026.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Sur les fonds propres de l'Université

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

## 3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

Consultation n°: 2025-A004 Page 5 sur 11

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Non       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

Consultation n°: 2025-A004 Page 6 sur 11

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels  | Non       |
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs<br>économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années  | Non       |
| Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat   | Non       |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Compte tenu du profil de personne recherché, le titulaire du marché devra délivrer la preuve de l'obtention du DEASS ou DECESF pour la personne désignée pour l'exécution des tâches du marché. | Non       |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### Pièces de l'offre :

| Libellés                                | Signature |
|---|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui       |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU)   |           |

Consultation n°: 2025-A004 Page 7 sur 11

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Cadre de mémoire technique complété.   | Oui       |
| Présentation de la formation et de l'expérience de(s) intervenant(s) proposé(s) par le candidat. | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique :
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : service.marches@universite-paris-saclay.fr

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word - Excel - pdf

Les fichiers concernant les éléments tarifaires doivent être transmis sous format excel.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

- 1 dossier avec les éléments de candidature
- 1 dossier avec les éléments de l'offre

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 200 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Consultation n°: 2025-A004 Page 8 sur 11

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

#### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Prix des prestations Analyse effectuée sur DQE réalisé sur la base du BPU et non transmis aux candidats   | 45.0        |
| 2-Valeur technique  | 45.0        |
| 2.1-Formation et expérience des intervenants pour l'exécution du des<br>prestations suivant les priorités attendues indiquées au CCTP. Les candidats<br>devront présenter au moins 2 profils afin d'assurer la continuité des<br>prestations du marché  | 15.0        |
| 2.2-Méthodologie et modalités de réalisation des missions dévolues aux intervenants proposés : Modalités et prise de rendez-vous avec les agents (entretiens en présentiel/distanciel, délais de prise de rendez-vous)-Modalités de communication avec le service social (informations, rendre compte);- Modalités de coordination entre les services de l'université et les intervenants extérieurs. | 10.0        |
| 2.3-Organisation et suivi de l'activité: Procédure qualité (règles, méthodes, acteurs, et ressources à mobiliser pour réaliser les prestations); Modalité d'alimentation et de validation des flux d'information pour l'élaboration du bilan annuel; Modalité d'organisation et de la tenue des dossiers (support physique et numérique)  | 10.0        |

Consultation n°: 2025-A004 Page 9 sur 11

| 2.4-Planification des vacations assurées par les intervenants (10%)- Proposition de rétroplanning pour la planification des vacations. Possibilités d'adaptation en fonction des besoins du service ;- Modalités de remplacement et de relais en cas d'incapacité de l'intervenant habituel  | 10.0 |
|--|------|
| 3-Critère environnementaux et sociaux  | 10.0 |
| 3.1-Transport à faible émission: Le candidat décrit la politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre applicable aux déplacements des personnes affectées à la réalisation des prestations objet du présent marché incluant :Mesures de limitation des déplacements, des types de transport privilégiés, mesures d'aide mises en place pour les déplacements des collaborateurs. | 3.5  |
| 3.2-Qualité de l'accompagnement social: Le candidat s'assure que la personne affectée à l'exécution des tâches propose un accompagnement individualisé, global et respectueux de tous les publics accueillis (en éliminant toute disparité entre les sexes ou des discriminations) via : Une méthodologie d'intervention ; Une grille d'analyse sociale ; Des outils d'analyse du besoin.    | 3.5  |
| 3.3-Insertion sociale du travailleur social : La personne sélectionnée en tant que travailleur social est reconnu comme travailleur en situation de handicap (RQTH) ou habitant d'un quartier prioritaire de la ville.   | 3.0  |

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 7.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

### 7.3.1 - Attribution à titre provisoire

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les éléments suivants :

- Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par le département, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés
  - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Consultation n°: 2025-A004 Page 10 sur 11

• L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou décennale

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : https://declarants.e-attestations.com. Pour son information, un email d'invitation à se connecter lui sera communiquer depuis l'adresse account@e-attestations.com. Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

# 8 - Renseignements complémentaires

## 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>

Compte tenu de la fermeture de l'Université Paris-Saclay prévue du 28 juillet au 18 août, aucune question ne pourra recevoir de réponses dans cet intervalle.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

#### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud 78011 VERSAILLES CEDEX

Tél: 01 39 20 54 00 Télécopie: 01 39 20 54 87

Courriel: greffe.ta-versailles@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud 78011 VERSAILLES CEDEX

Tél: 01 39 20 54 00 Télécopie: 01 39 20 54 87

Courriel: greffe.ta-versailles@juradm.fr

Consultation n°: 2025-A004 Page 11 sur 11